

DÉPARTEMENT DE LA MARNE
COMMUNE DE CONDÉ SUR MARNE
CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la réunion du 29 novembre 2017.

Le 29 novembre 2017, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Lemoine, sous la présidence de M. SINNER Romain, Maire.

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux en exercice : MM SINNER Romain, BARRÉ Gilles, BOURLON Yoann, TELLIEZ Sébastien, BOHREN Violette, WOLTER Denis, COLLARD Sandrine, BLANLUET Isabelle, BEAUGEOIS Anthony, FORTE Sandy, HOUZÉ Jean-Louis, BOUREL Brigitte.

A l'exception de SINNER Rémy et MULOT Karine excusés

Mme FORTE Sandy a rempli les fonctions de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 27 septembre 2017, lu par Brigitte BOUREL, est adopté à l'unanimité.

Marché d'assurance des risques statutaires du personnel

La commune, par délibération du 12 décembre 2016 a chargé le Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale de la Marne de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge.

Le Centre de Gestion a communiqué à la commune les résultats la concernant et la convention de gestion entre la collectivité et le Centre de Gestion qui prévoit les missions et tâche de chaque parties ainsi que l'application :

- d'une cotisation additionnelle annuelle d'un montant correspondant à 0,50% de la masse salariale assurée au titre du contrat CNRACL
- d'une cotisation additionnelle annuelle d'un montant correspondant à 0,10% de la masse salariale assurée au titre du contrat IRCANTEC

Cette cotisation additionnelle permet de financer les actions et tâches que prend en charge le Centre de Gestion de la Marne en lieu et place de l'assureur et de son courtier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le contrat présenté pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2018.

Réaménagement d'un emprunt PLI souscrit à la caisse des dépôt et Consignations par Châlons-en-Champagne Habitat et garantie par la commune

Châlons-en-Champagne Habitat a sollicité la Caisse des Dépôts et Consignations pour le réaménagement d'un emprunt pour lequel la commune de Condé sur Marne est garante.

L'emprunt ayant été réaménagé, il convient que la commune apporte sa garantie pour le nouvel emprunt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder la garantie de la commune jusqu'au complet remboursement des sommes dues par l'emprunteur.

.../...

Changement d'opérateur pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

Le Maire rappelle que la commune utilise la plateforme iXBus proposée par la société JVS-Mairistem. Afin d'être en conformité avec les dernières évolutions réglementaires JVS-Mairistem propose le remplacement d'iXBus par iXChange.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de changer d'opérateur.

Location de chasse à l'ACCA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de reconduire le montant annuel de la location de la chasse à 2,29 € l'hectare pour la saison 2016/2017.

Location d'un emplacement pour un rucher

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire le montant annuel de 20,00 € pour la location du terrain à Monsieur FOURNIER Patrick, domicilié à Vadenay.

Renouvellement du bail de location des terres communales

Le bail de location des terres communales arrivant à expiration, il convient de délibérer pour procéder à son renouvellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, le renouvellement du bail pour une durée de 9 années pour une location annuelle de 6 quintaux de blé par hectare.

Les locataires acquitteront chaque année une participation aux impôts fonciers locaux.

Questions diverses

• Droit de préférence sur parcelles boisées au lieudit les Chauffours

Les consorts CHAVIGNAUD projettent de vendre une propriété boisée située au lieudit les Chauffours.

La commune, grâce au droit de préférence, à la possibilité d'acheter ces parcelles.

Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer le droit de préférence de la commune.

• Demande d'autorisation d'ouverture d'une carrière sur le territoire de Jalons

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de demande d'autorisation d'ouverture d'une exploitation de matériaux alluvionnaires, sur le territoire de la commune de Jalons présenté par la société S.A.S. Société des carrières de l'Est – Entreprise MORGAGNI. L'enquête publique relative à cette ouverture de carrière est actuellement en cours.

- Considérant la solidité insuffisante de la voie communale n°4 (actuellement interdite aux véhicules de plus de 10 tonnes) et les informations insuffisantes en notre possession pour juger de l'engagement de la société S.A.S. Société des carrières de l'Est – Entreprise MORGAGNI d'assurer le renforcement de la structure et l'entretien régulier du revêtement. Nos interrogations à ce propos sont renforcées par le fait que cette voie se trouve en zone inondable,

- Considérant que le pont des Tarnauds n'est pas adapté pour supporter le passage de plus de 40 rotations journalières de camion de 20 tonnes ou plus. Bien que la société S.A.S. Société des carrières de l'Est – Entreprise MORGAGNI s'engage à renforcer ce pont, elle ne prévoit pas son élargissement alors qu'il est déjà insuffisamment large pour le croisement de deux véhicules légers,

- Considérant les risques de sécurité routière que ce projet va apporter sur la voie communale n°4, déjà très accidentogène,

- Considérant la proximité de ce projet de carrière avec les premières habitations de la commune de Cherville, 120 mètres des premières maisons bâties et 80 mètres d'une zone urbanisable (UA),
- Considérant que cette proximité sera source de nuisances diverses (bruit, poussière, circulation de camions...) pour les habitants de la commune de Cherville,
- Considérant l'impact de ce projet sur des terres agricoles qu'il nous est demandé par ailleurs de sauvegarder,
- Considérant l'impact de ce projet sur le paysage,
- Considérant le courrier cosigné par les Maires des communes de, AIGNY, AULNAY SUR MARNE, ATHIS, CHAMPIGNEUL-CHAMPAGNE, CHERVILLE, CONDE SUR MARNE, JALONS et TOURS SUR MARNE en opposition à ce projet,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'émettre un avis défavorable à la demande d'autorisation d'ouverture d'une exploitation de matériaux alluvionnaires, sur le territoire de la commune de Jâlons.

- **Devis pour la couverture de la Halle**

Dans le cadre des travaux de réfection de la charpente de la halle, deux devis ont été reçus, un de l'entreprise François JANIN pour un montant de 7 851,42 H.T. et un de l'entreprise le Bâtiment Associé pour un montant de 7 817,98 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise le Bâtiment Associé, moins disant qui propose une solution de renforcement par pose de ferrures de part et d'autre de l'entrait à réparer identique à l'entreprise JANIN mais qui prévoit en plus la mise en œuvre de résine époxy pour remplissage et renforcement de cet entrait.

- **Projet de salle des fêtes**

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la réflexion de la commission bâtiment qui envisage d'étudier la faisabilité d'un projet de nouvelle salle des fêtes.

Le conseil est d'accord sur le principe. La commission devra donc travailler sur ce projet afin de trouver un terrain, de réfléchir au type de salle à construire et au financement possible.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H10

Pour copie conforme,

A CONDÉ SUR MARNE, le 2 décembre 2017

Le Maire,
SINNER Romain.

